

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 18 février 2021**

**DELIBERATION N°01/2021**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2020**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit février à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Saint Léon.

Date de convocation du Comité syndical : 09 février 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	×
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	×
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	×
LHOMET	Sylvie	×	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc	×	DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne		SCHOMAECKER	Denise	×
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×	CHAZALLET	Patrice	×
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET- BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 25

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à )

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20210218-01-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2021

Affichage : 03/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité Syndical du 03 décembre 2020  
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le trois décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.  
Date de convocation du Comité syndical : 23 novembre 2020

Secrétaire de séance : Bernard PAGÈS

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	×
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie	×	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc	×	DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	×	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×	CHAZALLET	Patrice	
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 20

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 pouvoir (de Monsieur COTSAS à Monsieur MARTIN)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

## Préalable

Frédéric MAULUN, Maire de Targon accueille les délégués.

Alain MONGET ouvre la séance. Il remercie Frédéric MAULUN pour son accueil. Il accueille également Madame la Sénatrice Florence LASSARADE et la remercie de pouvoir participer à ce Comité syndical.

Alain MONGET annonce les dates des comités syndicaux de 2021 (en articulation avec les dates de la Cdc du Secteur de Saint-Loubès et du Semoctom qui se réunissent également le jeudi).

Jeudi 18 février	18h	orientations budgétaires
Jeudi 18 mars	18h	vote des Budgets
Jeudi 20 mai	18h	ordinaire
Jeudi 8 juillet	18h	ordinaire
Jeudi 16 septembre	18h	ordinaire
Jeudi 4 novembre	18h	ordinaire
Jeudi 9 décembre	18h	ordinaire

## Validation du procès-verbal du Comité syndical du 12 novembre Délib. 25 2020

Les délégués sont invités à intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Le procès-verbal du précédent Comité syndical est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

## Demande de subvention 2021 Région : chef de projet territorial Délib. 26 2020

Les demandes de subvention ci-dessous ont été vues au préalable avec la Région lors notamment du Comité de pilotage du contrat de cohésion et de dynamisation du Cœur Entre-deux-Mers.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

<b>Plan de financement prévisionnel 2021 Chef de projet territorial (0,5 ETP)</b>			
Postes de dépense	Conseil Régional	Autofinancement	Dépenses totales prévisionnelles
Chef de projet territorial 0,5 ETP : animation contrat de cohésion Régional	12 500,00	18 427,00	30 927,00

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Demande de subvention 2021 Région : chef de projet économie  
Délib. 27 2020**

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

<b>Plan de financement prévisionnel 2021 Chef de projet économie (0,9 ETP)</b>			
Poste de dépense	Conseil Régional	Autofinancement	Dépense totale prévisionnelle
Chef de projet économie 0,9 ETP : poste de conseiller en entreprises	21 526,86	21 526,86	43 053,72

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Demande de subvention 2021 Région : chargé de mission Projet Alimentaire Territorial  
Délib. 28 2020**

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

<b>Plan de financement prévisionnel 2021 Chargé de mission thématique (1 ETP)</b>			
Poste de dépense	Conseil Régional	Autofinancement	Dépense totale prévisionnelle
Chargé de mission thématique 1 ETP : Alimentation et gouvernance du PAT	16 842,54	16 842,54	33 685,08

Les remarques sont les suivantes :

Madame TESSIER : pourrions-nous faire une seule demande de subvention pour la durée du contrat.  
Monsieur MONGET : la Région nous demande une délibération par an. Il serait en effet intéressant que la Région se positionne sur les 3 ans dans le cadre du contrat régional.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Ajustement du plan de financement de l'Observatoire du foncier agricole 2019-2021  
Délib. 29 2020**

Considérant le budget prévisionnel 2019-2021 :

Dépenses	Montant TTC
Frais communication 2019	780,00
Frais communication 2020	300,00
Frais communication 2021	3 000,00
Logiciel cartographie 2019	341,91
Logiciel cartographie 2020	431,84
Logiciel cartographie 2021	431,84
Bordeaux Sciences Agro	3 500,00
Chambre Agriculture Gironde	8 736,00
SAFER	8 580,00
Chambre Agriculture Gironde	7 068,00

Stage 1ETP 2020	2 866,50
Animation 0,5ETP - salaire (01/01/2020 au 31/07/2020)	13 739,22
Animation 1ETP - salaire (01/09/2020 au 31/12/2020)	14 739,84
Animation 1 ETP - salaire 2021	44 219,52
Stage 1ETP 2021	3 467,10
Frais de déplacements 2020	1 400,00
Frais de déplacements 2021	1 400,00
Frais de déplacements stage 2021	600,00
<b>Total</b>	<b>115 601,77 €</b>

### Plan de financement 2019-2021

#### **Option 1 : sans demande de subvention Région (DATAR) chargé de mission foncier agricole**

	<b>RECETTES 2019-2021</b>
Conseil Départemental Gironde	25 000,00 €
LEADER CE2M	60 000,00 €
Autofinancement	30 601,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 601,77 €</b>

#### **Option 2 : AVEC demande de subvention Région (DATAR) chargé de mission foncier agricole (0.5ETP)**

	<b>RECETTES 2019-2021</b>
Conseil Départemental Gironde	25 000,00 €
Région NA (0,5 ETP à 50%)	10 000,00 €
LEADER CE2M	57 481,42 €
Autofinancement	23 120,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 601,77 €</b>

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

#### **Demande subvention 2021 : animation et gestion du programme Leader Délib. 30 2020**

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

<b>Soit, un budget prévisionnel animation 2021 éligible à LEADER 2014/2020</b>			
	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Frais salariaux	73 097,11 €	- €	73 097,11 €
Frais de déplacements (moyenne : 150€/mois et par agent LEADER)	3 600,00 €	198,00 €	3 798,00 €
Adhésion LEADER France	600,00 €	-	600,00 €
Communication (vidéos)	3 666,67 €	733,33 €	4 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 963,78 €</b>	<b>931,33 €</b>	<b>81 895,11 €</b>

<b>Soit, un plan de financement animation 2021 éligible à LEADER 2014/2020</b>		
		<b>TTC</b>
Autofinancement Pôle CE2M		16 379,02 €
Région Nouvelle-Aquitaine		10 000,00 €
<b>LEADER</b>		<b>55 516,09 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>81 895,11 €</b>

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

### **Création d'un emploi permanent chargé de développement numérique des entreprises Délib. 31 2020**

Les missions principales du chargé de développement numérique des entreprises ou conseiller numérique des entreprises :

- Concevoir un programme d'accompagnement des entreprises sur 3 ans afin d'assurer leur transition digitale.
- Animer la communauté d'entreprises (Social Media Optimization) inscrites sur la place de marché de e-commerce Ma Ville Mon Shopping et recruter de nouvelles entreprises.
- Animer la communauté de référents territoriaux : élus communaux, consommateurs, « cityzens » (selon la plateforme utilisée).
- Auditer, conseiller, former et accompagner les entreprises du territoire dans leur appropriation du numérique et leur transformation digitale (site web, référencement, animations digitales, réseaux sociaux...).

Prise de poste envisagée : février 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission/conseiller numérique des entreprises ;

Les remarques sont les suivantes :

Madame ZEFEL : le poste correspond à une démarche sur 3 ans. Pourquoi ouvrir un poste de fonctionnaire.

Madame BANCELIN : sur les conseils du Centre de Gestion 33, le contenu du poste ne correspond pas aux contrats de projets, qui permettent d'ouvrir uniquement le poste à des agents contractuels. L'article mentionné ci-dessus permet de recruter un agent contractuel (sous réserves d'absence de fonctionnaires).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- la création à compter du 4 décembre 2020 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de conseiller numérique des entreprises correspondant au grade **d'attaché à temps complet** pour une quotité de 35/35e pour exercer les missions suivantes :

- Concevoir un programme d'accompagnement des entreprises sur 3 ans afin d'assurer leur transition digitale.
- Animer la communauté d'entreprises inscrites sur la place de marché de e-commerce retenue et recruter de nouvelles entreprises.
- Auditer, conseiller, former et accompagner les entreprises du territoire dans leur appropriation du numérique et leur transformation digitale (site web, référencement, animations digitales, réseaux sociaux...).

### **PRÉCISE**

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service.
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une expérience professionnelle dans les domaines mentionnés ci-dessus
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés.
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

### **DIT**

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget principal du PETR.

### **Démarche mutualisée « Transition numérique des entreprises de proximité » et demande de subvention Délib. 32 2020**

Un point d'étape sur la mise en œuvre de la démarche est fait en séance.

Considérant la présentation de cette démarche le 12 novembre 2020 en Comité syndical et l'avis favorable (à l'unanimité) des délégués présents, au lancement de cette démarche,

Considérant les courriers d'engagement des 5 Communautés de communes,

Considérant la candidature du PETR à l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine « Places de marché » Relance de l'économie de proximité par les places de marché,

**Considérant que cette démarche portée par le PETR pour ses 5 Communautés de communes a plusieurs dimensions et s'inscrit dans la durée (période initiale de 3 ans)**

1. Un outil à l'échelle du territoire « Ma ville Mon Shopping »  
<https://www.mavillemonshopping.fr/fr>
2. Une animation du territoire par un conseiller numérique, dédié aux entreprises. Il sera recruté par le PETR et mutualisé à l'échelle des 5 Communautés de communes.
3. Une communication vers les commerçants puis vers le grand public à l'échelle des 5 Communautés de communes

### ANNEE 2020-2021 si PETR lauréat à l'AMI place de marché de la Région

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Subventions	Sur HT	Sur TTC
Location de la plateforme (net)	13 780,00 €	13 780,00 €	Région (50% HT)	41 740,00 €	41 740,00 €
Sensibilisation, prospection et accompagnement collectif	5 000,00 €	5 000,00 €	CC Secteur St Loubès	1 397,43 €	1 397,43 €
Prospection terrain et accompagnement individuel des commerçants (net)	7 500,00 €	7 500,00 €	CC Portes E2M	1 101,55 €	1 101,55 €
Communication grand public	15 000,00 €	18 000,00 €	CC Coteaux Bordelais	1 005,77 €	1 005,77 €
Chargé de développement numérique (net -cout estimatif)	40 000,00 €	40 000,00 €	CC Créonnais	891,48 €	891,48 €
Frais de déplacements du chargé de développement numérique (net)	2 200,00 €	2 200,00 €	CC Rurales E2M	859,77 €	859,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 480,00 €</b>	<b>86 480,00 €</b>	LEADER	19 788,00 €	22 188,00 €
			Autofinancement PETR	16 696,00 €	17 296,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>83 480,00 €</b>	<b>86 480,00 €</b>

### ANNEE 2020-2021 si PETR NON lauréat à l'AMI place de marché de la Région

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Subventions	Sur HT	Sur TTC
Location de la plateforme (net)	13 780,00 €	13 780,00 €	Région (50% de 0,5 ETP)	9 936,60 €	9 936,60 €
Sensibilisation, prospection et accompagnement collectif	5 000,00 €	5 000,00 €	CC Secteur St Loubès	6 987,15 €	6 987,15 €
Prospection terrain et accompagnement individuel des commerçants (net)	7 500,00 €	7 500,00 €	CC Portes E2M	5 507,75 €	5 507,75 €
Communication grand public	15 000,00 €	18 000,00 €	CC Coteaux Bordelais	5 028,85 €	5 028,85 €
Chargé de développement numérique (net cout estimatif)	40 000,00 €	40 000,00 €	CC Créonnais	4 457,39 €	4 457,39 €
Frais de déplacements du chargé de développement numérique (net)	2 200,00 €	2 200,00 €	CC Rurales E2M	4 298,86 €	4 298,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 480,00 €</b>	<b>86 480,00 €</b>	LEADER	30 567,40 €	32 967,40 €
			Autofinancement PETR	16 696,00 €	17 296,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>83 480,00 €</b>	<b>86 480,00 €</b>

**Une convention sera établie avec les Communautés de communes pour l'intégralité de la démarche** (place des marché, poste de conseiller numérique et outils de communication).

La subvention demandée à chaque Communauté de communes sera répartie de la manière suivante et sera proratisée en fonction des éventuels co-financements obtenus :  
(Montants années 2 et 3 inscrits dans les courriers d'engagement des Cdc)



	Sans AMI Région	Avec AMI Région et sans Leader	Avec AMI Région et Leader
<b>ANNEE 1</b>			
Total	26 280,00 €	13 140,00 €	5 256,00 €
Secteur St Loubès	6 987,15 €	3 565,36 €	1 397,43 €
Portes E2M	5 507,75 €	2 810,46 €	1 101,55 €
Coteaux Bordelais	5 028,85 €	2 566,09 €	1 005,77 €
Créonnais	4 457,39 €	2 274,49 €	891,48 €
Rurales E2M	4 298,86 €	2 193,60 €	859,77 €
<b>ANNEE 2</b>			
Total	44 520,00 €		
Rurales E2M	7 282,55 €		
Créonnais	7 551,10 €		
Portes E2M	9 330,48 €		
Coteaux Bordelais	8 519,19 €		
Secteur de St Loubès	11 836,68 €		
<b>ANNEE 3</b>			
Total	44 520,00 €		
Rurales E2M	7 282,55 €		
Créonnais	7 551,10 €		
Portes E2M	9 330,48 €		
Coteaux Bordelais	8 519,19 €		
Secteur de St Loubès	11 836,68 €		

Les remarques sont les suivantes :

Monsieur PAGÈS : besoin d'avoir un relais dans les communes via les ambassadeurs communaux. Il est important de se mobiliser pour que les commerçants croient en la démarche.

Monsieur ZABULON : félicite le PETR d'avoir pris l'initiative de cette mutualisation. Le besoin de passage au numérique est une nécessité au-delà de la crise sanitaire. C'est une évolution durable.

Monsieur MONGET : c'est pour cela que nous souhaitons nous inscrire sur 3 ans.

Monsieur QUENNEHEN : pourquoi délibérer aujourd'hui

Monsieur MONGET : afin de déposer le dossier de demande de subventions. Les Cdc auront au maximum à leur charge le montant plafond sur lequel elles se sont engagées par courrier.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les conventions avec chaque Communauté de communes,
- autoriser le Président à signer les conventions et devis nécessaire avec les prestataires,
- autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette opération.

### **Demande de subvention 2021 Région : chargé de développement numérique des entreprises**

**Délib. 33 2020**

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

<b>Plan de financement prévisionnel 2021 Conseiller numérique des entreprises (0,5 ETP)</b>			
Poste de dépense	Conseil Régional	Autofinancement	Dépense totale prévisionnelle
Chargé de mission thématique 0,5 ETP : Conseiller numérique des entreprises	9 936,60	9 936,60	19 873,20

Nouveau poste

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Budget principal : décision modificative n°2 – Frais de mission des élus**

**Délib. 34 2020**

Suite à la délibération 18/2020, précisant les modalités de remboursement des frais de déplacement pour les élus (Président et Vice-Présidents du PETR - Président et Vice-Présidente du GAL)

La somme de 200 € qui a été provisionnée en 2020 dans le compte 6532 doit être augmentée.

Considérant les besoins suivants :

Section de fonctionnement :

<i>Diminution de crédits</i>		<i>Augmentation de crédits</i>	
011 – 6251 – Frais de déplacements (agents)	500,00	65 – 6532 – Frais de mission (Elus)	500,00
<b>Total</b>	<b>500,00</b>	<b>Total</b>	<b>500,00</b>

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de valider cette décision modificative,
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

**Budget principal : décision modificative n° 3 – prestation de service « Plateforme place de marché »**

**Délib. 35 2020**

Considérant la démarche mutualisée en matière d'économie de proximité et de transition numérique proposée par le PETR aux cinq Communautés de communes le constituant,

Considérant la présentation de cette démarche le 12 novembre 2020 en Comité syndical et l'avis favorable (à l'unanimité) des délégués présents, au lancement de cette démarche,

Considérant les courriers d'engagement des 5 Communautés de communes,

Considérant la décision 2020-11-01, permettant au PETR d'effectuer toute démarche nécessaire auprès du prestataire fournissant la place de marché, auprès des Communautés de communes et des partenaires financiers.

Considérant les besoins suivants :

Section de fonctionnement :

<i>Diminution de crédits</i>		<i>Augmentation de crédits</i>	
011 – 6251 – Frais de déplacements (agents)	4 000,00	011 – 611 – Prestations de services	7 000,00
011 – 6232 – Fête et cérémonies	2 000,00		
011 – 6225 – Indemnités au comptable	500,00		
012 – 6218 – Autre personnel extérieur	500,00		
<b>Total</b>	<b>7 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>7 000,00</b>

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de valider cette décision modificative,
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

**Budget principal : demande d'avance de cotisations 2021 des Communautés de communes**  
**Délib. 36 2020**

Monsieur le Président présente les nécessités suivantes :

Comme chaque année, afin de limiter l'usage de la ligne de trésorerie (et donc des frais liés), en attendant le versement des cotisations des Communautés de communes et le vote du budget 2021.

Le PETR souhaite solliciter une avance de cotisation des Communautés de communes, représentant pour certaines Communautés de communes 25% du montant des cotisations 2020 (cf. tableau ci-dessous).

	Avance de cotisation demandée : 25% du montant des cotisations 2020 en €
Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers	13 030,08 €
Communauté de communes Les Coteaux Bordelais	(Païement sur 8 mois)
Communauté de communes du Créonnais	(Païement sur 8 mois)
Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers	16 694,28 €
Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès	21 178,43 €

Les remarques sont les suivantes :

Monsieur QUENNEHEN : je n'ai pas assez de recul sur ce point financier

Madame TESSIER : il faudrait voir ce qui est intéressant pour la trésorerie (mensualisation,)

Monsieur MONGET : c'est un point qui pourra être revu avec les Cdc et avoir peut-être 25% de la part de chaque Cdc.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à la majorité des suffrages exprimés :

1 abstention (Monsieur QUENNEHEN)

- autoriser le Président à demander une avance de cotisations de 25% aux Communautés de communes (suivant le tableau ci-joint), dès janvier 2021, sur la base des cotisations 2020,
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette demande.

**Liste des décisions du Président**

Décision 2020 11 01 Engagement démarche « économie numérique »

## Questions diverses : Information ACP



PÔLE TERRITORIAL  
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE LA TRANSITION

Economie de proximité et transition numérique

### Projet ACP Action Collective de Proximité

- ✓ L'ACP favorise le maintien de l'économie du territoire en accompagnant la modernisation des entreprises
- ✓ L'ACP sera portée par la Région et les communautés de communes qui se partagent la compétence économique (**règlement d'intervention**)
- ✓ Des aides individuelles permettent de subventionner directement les entreprises
- ✓ Des aides collectives permettent de subventionner des projets mutualisés



PÔLE TERRITORIAL  
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE LA TRANSITION

### Projet ACP Action Collective de Proximité

- Rédaction du dossier - fin janvier 2021
- Mobilisation des Cdc - fin janvier 2021
- Délibération comité syndical - février 2021
- Dépôt de la candidature - février 2021
- Lancement du dispositif - juin 2021

50% Région / 50% Cdc

Exemple : pour une enveloppe de 500 000 € sur 2 ans

Région = 250 000 € / Cdc = 250 000 €  
(soit 25 000 € par Cdc par an)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2020 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré le 18 février 2021**

**Le Président,**

  
**Alain MONGET**

